



WALOR :



Halte au sacrifice des salariés !



L'accord dit " de maintien de l'emploi " que la direction veut mettre en place au prétexte que la situation économique l'exige est une vaste supercherie :

Extraits de l'expertise du cabinet SYNDEX :

- Chiffre d'affaire de WALOR France + Roumanie : **+ 28% entre 2010 et 2012**
- Projet de création d'une usine au Mexique.
- Projet d'implantation sur le marché asiatique.
- Avec ou sans plan de restructuration, la branche AUTOMOTIVE devrait demeurer profitable.
- Sans le projet de transfert de pièces vers la Roumanie (24,4 millions de pièces, soit 1,2 M€ de chiffre d'affaires) le site de Legé devrait renouer avec la croissance dès 2014 **(+12%)**.

Non les salariés ne doivent pas faire les frais en sacrifiant leur salaire, leur vie de famille et leur santé sur l'hôtel de la rentabilité !

Le chantage à l'emploi, prétexte à ce recul social ne sert qu'à créer de la peur et à diviser les salariés.

Les exemples sont nombreux ou après s'être serré la ceinture, les salariés se sont vus licenciés quelques années plus tard suite à la délocalisation de leur entreprise.

Continental, qui vient de se voir condamné pour défaut de motif économique dans le cadre du licenciement de 678 salariés démontre cette stratégie qui devient de plus en plus courante. En effet les salariés de Continental avaient eux-aussi dû faire des sacrifices en échange du maintien de l'emploi... on connaît la suite !

La véritable stratégie de WALOR n'est elle pas de presser davantage le citron avant de le jeter : la direction souhaite-elle réellement pérenniser la production sur le site de Legé alors même que ses investissements porteront sur l'ouverture de sites dans les pays à bas coûts ?



Pourtant cela n'est pas une fatalité !

Voici un exemple qui démontre que les salariés peuvent avoir le dernier mot lorsqu'ils se mobilisent collectivement :

La direction des chantiers STX à St Nazaire a voulu mettre en place un accord compétitivité.

Au programme pour les salariés de STX :

- Flexibilité permettant une variation d'horaire de **0 à 48h par semaines.**
- Travail de **12 jours gratuits** par an
- Baisse du taux horaire de **5%**
- Pour les cadres : **abaissement du nombre de jours d'ancienneté** par un alignement sur la convention collective.
- Pour les ouvriers : **arrêt de la dégressivité de la prime de huit** en cas de retour en régulière.
- **Réduction de leur mutuelle complémentaire.**

La mobilisation des salariés à l'appel de la CGT a permis le retrait de cet accord

synonyme de recul social !



Les salariés de WALOR ne doivent pas se laisser bernier par le chantage à l'emploi, et qui aboutira à des baisses de salaires, à une dégradation des conditions de travail et de la vie de famille.

L'expertise SYNDEX le dit : WALOR est rentable !